

Séance de Direction du lundi 4 juin 2007
Salaires des assistants doctorants à l'EPFL
Exposé des motifs et décision

1. INTRODUCTION

Suite aux consultations et discussions en Direction, l'introduction d'un salaire de base avec plafonnement dès la 4^{ème} année assorti d'un salaire complémentaire pour activités annexes ont été arrêtés dans leurs grands principes. Les impacts financiers ont été calculés sur la base de deux variantes principales : salaire de base 1^{ère} année à Fr. 52'000.- ou Fr. 50'000.- avec progression modérée de Fr. 2'000.- par année. Une variante à Fr. 48'000.- est aussi envisagée.

L'exposé des motifs retrace les prises de position de la consultation, le processus d'élaboration de la décision et ses arguments, y compris au niveau financier.

La décision règle la problématique de la migration échelonnée à savoir la conservation des droits acquis pour les assistants doctorants en poste actuellement (génération avant NSS) et l'introduction du nouveau salaire de base dès le 1.1.2008. Un dispositif complémentaire technique et des éléments de communication accompagneront le passage au nouveau système. Les aspects techniques du pilotage de deux générations en simultané sont non négligeables.

En fonction de la variante choisie, une péréquation est possible sur les salaires dotation pour prendre en charge les augmentations en FSB et FSV.

2. DECISIONS

- a. La Direction de l'EPFL a pris connaissance et accepte l'exposé des motifs ;
- b. Elle fixe le salaire de base en 1^{ère} année à Fr. 50'000.- ainsi qu'un salaire complémentaire (fourchette de Fr. 1'000.- à Fr. 10'000.-) ;
- c. Elle décide de la mise en œuvre au 1.1.2008 et réserve une éventuelle péréquation financière ;
- d. Elle mandate les Ressources Humaines pour l'application des présentes décisions.

Susan Killias
Secrétaire générale

Documents :

- exposé des motifs
- décision sur l'introduction d'un salaire de base et d'un salaire complémentaire
- annexe 1, annexe 2 (3 pages), annexe 3 (1 page, distribuée en séance)
- synthèse Assemblée d'Ecole